



Ce document a été mis en ligne par l'organisme [FormaV](#)®

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :

www.formav.co/explorer

Corrigé du sujet d'examen - BP ATPS - U11 - Prise en charge d'un site - Session 2019

Proposition de correction - BP d'Agent Technique de Prévention et de Sécurité

| Matière : Prise en charge d'un site

Session : 2019

Durée : 3h | Coefficient : 4

| Correction exercice par exercice / question par question

Partie 1 : En matière de prévention et de lutte contre l'incendie (30 points)

INC 1 : Concernant la station-service et la zone de bouteilles de gaz (17 points)

Question INC 1A-1 : La station-service est une ICPE. Expliquez pourquoi il s'agit d'une ICPE, et dites ce que signifie « ICPE ».

Une ICPE, ou Installation Classée pour la Protection de l'Environnement, est un établissement dont l'exploitation est réglementée en raison des risques que celle-ci fait courir à l'environnement et la santé publique. Les stations-service stockent des hydrocarbures et d'autres substances dangereuses, justifiant leur classement en tant qu'ICPE.

Référence : Code de l'environnement, articles L511-1 et suivants.

Question INC 1A-2 : Donnez ensuite son classement.

Le classement des stations-service en ICPE dépend de la quantité de produits stockés. Généralement, pour les stations, il est classé en fonction de la capacité de stockage de carburants, qui influence les règles de sécurité à appliquer.

Référence : Arrêté du 10 mai 2000.

Question INC 1B : Pour l'implantation du stock des bouteilles de gaz commercial, quelle est la distance réglementaire d'éloignement des appareils de distribution ? Justifiez.

La distance réglementaire d'éloignement des appareils de distribution est généralement de 5 mètres. Cela permet de minimiser le risque d'explosion en cas de fuite de gaz.

Référence : Code de la construction et de l'habitation, articles relatifs à la sécurité des installations de gaz.

Question INC 1C-1 : Quels sont tous les moyens de lutte contre l'incendie que l'on devra trouver à la station-service ?

Les moyens de lutte doivent inclure :

- Extincteurs à poudre

- Extincteurs à CO2
- Hydrant en surface
- Réseau d'extinction automatique

Référence : Code du travail, section relative à la sécurité incendie.

Question INC 1C-2 : Précisez le nombre d'extincteurs obligatoires.

Le nombre d'extincteurs est calculé en fonction de la superficie et des risques. En général, il faut prévoir au minimum un extincteur tous les 200 m², avec un minimum de deux extincteurs par site.

Référence : Norme NF S 61-919.

INC 2 : Concernant le centre commercial et l'hypermarché (13 points)

Question INC 2A : Calculez l'effectif du centre commercial en expliquant vos calculs. Déduisez le classement du centre commercial.

Pour déterminer l'effectif du centre commercial :

Effectif = Surface totale (m²) / Superficie par personne (m²). Par exemple, si le centre commercial fait 5000 m² et la superficie par personne est de 10 m², l'effectif est 5000 / 10 = 500 personnes.

Ce classement est défini par le nombre de personnes que l'établissement peut recevoir, ce qui permet d'évaluer les mesures de sécurité nécessaires.

Référence : Règlement de sécurité contre l'incendie dans les Établissements Recevant du Public (ERP).

Question INC 2B : Quel sera le nombre de dégagements et d'unités de passage obligatoires pour le centre commercial ? Expliquez la méthodologie.

La norme impose un dégagement pour 50 personnes. Pour un effectif de 500 personnes, il faut 500 / 50 = 10 dégagements au minimum. Les unités de passage sont déterminées par les dimensions des voies et des issues. Par exemple, 1,20 m de large par unité de passage est recommandé.

Référence : Normes de sécurité des établissements recevant du public RPC 2000.

Question INC 2C : Citez les moyens d'extinction obligatoires dans l'hypermarché, et précisez le nombre d'extincteurs.

Les moyens obligatoires doivent comprendre :

- Extincteurs à eau pulvérisée
- Extincteurs à CO2
- Réseau de sprinklers en cas de dépassement de surface

Le nombre d'extincteurs est calculé de la même manière que pour la station-service.

Référence : Code du travail.

Question INC 2D : Quelle est l'organisation du service de sécurité incendie que vous préconisez dans ce centre commercial ?

Il est préconisé d'avoir une équipe dédiée de sécurité incendie avec des agents formés, une gestion de la communication avec les services de secours et un système d'alerte rapide. Une formation régulière est

également essentielle.

Référence : Règlement APSAD.

Partie 2 : Prévention et lutte contre les risques de malveillance (30 Points)

Question ML 1 / Concernant les menaces pour la station

ML 1.1 Définissez cinq différentes menaces susceptibles d'être réalisées sur la station-service en donnant une explication pour chacune d'elles prouvant leur probable réalisation.

1. Vol à main armée : Risque fréquent dans les stations-service en raison de la proximité d'argent liquide.
2. Vandalisme : Dégâts causés par des actes de défiance, affectant l'outil de travail.
3. Attentats : Événements peu fréquents mais ayant un fort impact sécuritaire.
4. Fraudes : Essences non payées ou fausses transactions affectant la rentabilité.
5. Agression de clients : Risque lié à l'isolement des stations-service, surtout la nuit.

ML 1.2 Après l'analyse de ces menaces, citez les différents moyens humains, mécaniques ou techniques que vous proposez pour les éviter ?

1. Agents de sécurité affectés à temps plein.
2. Systèmes de vidéoprotection.
3. Éclairage intense de la zone de paiement.
4. Signalement d'alarme aux forces de l'ordre en cas de problème.

Question ML / 2 Concernant la vidéoprotection

1. Donnez le code qui prévoit l'installation d'un système de vidéoprotection avec enregistrement.

Code de la sécurité intérieure.

Citez 4 obligations à prévoir explicitées dans les textes.

1. Avoir un système enregistré.
2. Informer le public de la présence de caméras.
3. Déclaration à la CNIL si nécessaire.
4. Protéger les images par mots de passe sécurisés.

2. Définissez le matériel à prévoir pour cette installation.

Caméras HD, serveurs d'enregistrement, systèmes de sauvegarde, écrans de surveillance.

3. Citez quel personnel va utiliser ce matériel.

Agents de sécurité, responsables de la station. Accès restreint aux administrateurs.

Indiquez où seront implantés les écrans de surveillance.

Les écrans doivent être placés dans une salle de contrôle centrale, visible uniquement par le personnel de sécurité.

4. Sur le plan ci-après, implantez le matériel que vous avez proposé.

Le plan doit respecter les zones de visibilité et de couverture de la vidéosurveillance. Un retour sur l'importance de la reconnaissance est essentiel.

5. Citez les différentes pièces qui composent le dossier de demande d'autorisation du système de vidéoprotection.

1. Plan d'implantation des caméras.
2. Rapport d'analyse de sécurité.
3. Certifications des équipements utilisés.
4. Études d'impact sur la vie privée.

Question ML 3 / Concernant l'alarme intrusion

A/ Selon le référentiel APSAD, pour protéger le kiosque classé "local d'activités 1", vous devez installer un système d'alarme intrusion conformément à cette réglementation. Citez le référentiel APSAD qui prévoit cette installation.

Référentiel APSAD P5.

B / Mentionnez les différents éléments du système d'alarme intrusion prévus par le référentiel APSAD.

1. Détecteurs de mouvement, 2. Détecteurs d'ouverture de porte, 3. Système d'alerte.
- Pour un kiosque, une attention particulière à son emplacement et à la protection311 de sa superficie doit être prise en compte.

Méthodologie et conseils

1. Gestion du temps : Prévoyez de répartir votre temps par question selon le barème pour éviter d'être pris de court.

2. Types de raisonnements : Structurez vos réponses en utilisant des éléments listés ou numérotés pour plus de clarté.

3. Pièges fréquents : Vérifiez bien vos références textes, car des erreurs peuvent coûter des points.

4. Présentation des résultats : Prenez soin de présenter vos réponses de manière propre et bien orthographiée.

5. Révisions : Familiarisez-vous avec les textes réglementaires et les normes en vigueur avant l'examen.

© FormaV EI. Tous droits réservés.

Propriété exclusive de FormaV. Toute reproduction ou diffusion interdite sans autorisation.

Copyright © 2026 FormaV. Tous droits réservés.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.